



Les SSTI  
de  
**Nouvelle Aquitaine**  
**100 % engagés**  
pendant la crise COVID-19

## DES SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL 100% ENGAGÉS PENDANT LA CRISE COVID-19

**100%  
INNOVATION**

Téléconsultations  
Télétravail  
Visioconférences  
Webinaires

**+117 000**

actions en milieu de travail  
dont 1200 participations à des  
CSE

**CONTACT**

64% des entreprises  
de Nouvelle Aquitaine  
directement  
contactées

**+78 000**

**VISITES REALISEES**

dont 50% en téléconsultation

**100%  
WEBINAIRES**

**+250** participants

**15** Webinaires

plan de reprise d'activité, mise à jour du Document unique,  
Risques Psychosociaux  
responsabilité de l'employeur...

**100%  
CONNECTES**

**DES SITES INTERNET AVEC ...**

- Des dossiers complets COVID-19
- Conseils aux employeurs
- Foire aux questions
- Boîtes à outils
- ...

**DE NOMBREUX  
GUIDES**

plan de reprise d'activité,  
télétravail et ergonomie, mise à  
jour du document unique, risque  
psycho-social...



Des cellules psychologiques

Des réseaux sociaux pour suivre nos actualités

Des professionnels de santé au travail à votre disposition

# Table des matières

Présanse Nouvelle Aquitaine .....	<b>4</b>
Présanse Nouvelle Aquitaine -la proximité .....	<b>5</b>
COVID-19 Reprise d'activité : l'accompagnement des SSTI .....	<b>6</b>
Témoignages en entreprise .....	<b>8</b>
Témoignages en entreprise .....	<b>9</b>
C'est eux qui en parlent.....	<b>10</b>
C'est eux qui en parlent.....	<b>11</b>
C'est eux qui en parlent.....	<b>12</b>
Actions coordonnées.....	<b>13</b>
Actions coordonnées.....	<b>14</b>
Actions coordonnées.....	<b>15</b>
Les médias en parlent .....	<b>16</b>
Les SSTI de Nouvelle Aquitaine.....	<b>21</b>

# Présanse Nouvelle Aquitaine

## 100 % PROXIMITE

La Fédération **Présanse Nouvelle-Aquitaine** rassemble les 22 services de Santé au travail interentreprises (SSTI) de la région

## 100 % Réseau national

**Présanse Nouvelle-Aquitaine** fait partie du réseau national **Présanse**, l'organisme national représentatif des SSTI.



Elle a pour mission de représenter les Services auprès des instances régionales, elle est l'interlocuteur auprès des différents partenaires sur les projets régionaux.

Elle a également pour mission d'organiser des échanges entre les Services afin de mieux coordonner des projets communs, de proposer des supports de documentation, de réaliser des études, de soutenir les innovations.

La Fédération est une association loi 1901 qui a été constituée en avril 2016 dans le cadre de la création de la grande région « Nouvelle-Aquitaine ». Elle s'appuie sur les anciennes associations régionales d'Aquitaine, du Limousin, de Poitou-Charentes.

## Chiffres clés de Présanse Nouvelle-Aquitaine

22 SSTI

1,3

million de salariés suivis

140.000

entreprises adhérentes  
tous secteurs d'activité

1 150

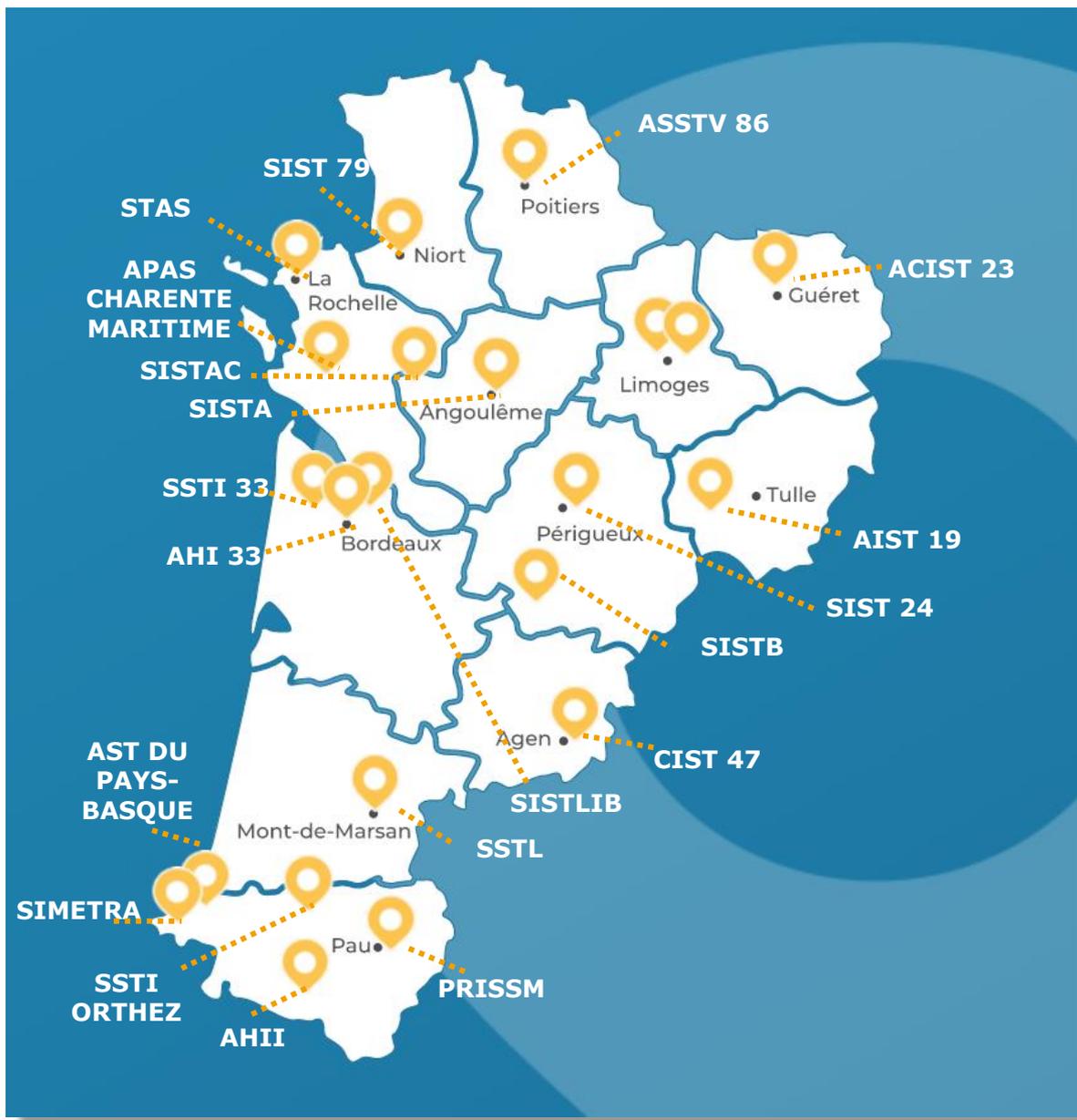
professionnels de la prévention  
dont

600 professionnels de la santé

(médecins du travail, collaborateurs médecins et infirmiers en santé au travail)

550 préventeurs

(ingénieurs, toxicologues, chimistes, psychologues et assistantes sociale du travail, ergonomes, techniciens et assistants en santé au travail)



**Ma prévention de proximité**

**c'est mon service de santé au travail**

# COVID-19 | Reprise d'activité : l'accompagnement des SSTI

Durant la période pandémique et de déconfinement, beaucoup d'entreprises ont été durement touchées dans leur fonctionnement, la reprise ou la poursuite de leur activité. Certaines exerçant sur les secteurs considérés comme prioritaires pour la nation ont dû poursuivre leur activité.

Immédiatement, les SSTI de Nouvelle Aquitaine se sont mobilisés pour accompagner, conseiller les entreprises restées en activité ou celles en télétravail. Médecins du travail et infirmières en santé au travail ont continué à assurer le suivi en santé au travail des salariés conformément à l'évolution des exigences réglementaires.

**100 %  
MOBILISÉS**

+ de **78 000** visites réalisées  
dont **50 %** en téléconsultation.

Téléconsultations, télétravail,  
permanences téléphoniques,  
cellules psychologiques

Depuis le 11 mai 2020, un déconfinement progressif s'est mis en place. Nombre de questions se posent aux entreprises et aux employeurs. Pour réussir la réintégration de leurs salariés, ils doivent prendre en compte les mesures de prévention sanitaire (gestes barrières) mais également l'impact psychologique de la crise.

Leurs salariés peuvent ressortir fragilisés voire très éprouvés de cette période : peur de la contamination, doute sur la sécurité de l'emploi, inquiétude sur la charge de travail, ...

Les SSTI poursuivent leurs missions aux côtés des entreprises et de leurs salariés quel que soit leur secteur d'activité, qu'elles aient maintenu une activité ou qu'elles la reprennent en respectant les protocoles requis pour la sécurité de leurs équipes.

Dès le 17 mars, entreprises et salariés se sont tournés vers leur SSTI et ont pu bénéficier d'une aide et d'une réponse à leurs inquiétudes ou leurs questions. La COVID-19, nouveau risque biologique les a mis face à des situations inédites et complexes méconnues de l'entreprise en dehors de certains secteurs professionnels.

**100 % Engagés**

**De nombreux guides  
Plan de reprise d'activité,  
Plaquettes  
AVENIR (salariés) &  
VIGILANCE (employeurs)  
Télétravail et Ergonomie,  
mise à jour du D.U., risque  
psycho-social**



## L'activité médicale

- ▶ **Réalisation de toutes les visites nécessaires** à l'activité des entreprises prioritaires, comme les visites à l'embauche, les visites occasionnelles et les visites de reprise
- ▶ **Organisation de permanences en proximité des entreprises**, en maintenant des centres ouverts en respect des mesures de protection des personnes
- ▶ **Organisation de rendez-vous médicaux en consultation téléphonique et visioconférence** pour diminuer le recours aux rendez-vous en présentiel et l'exposition potentielle des personnes
- ▶ **Mise en place de permanences téléphoniques avec numéros dédiés** pour répondre aux interrogations des employeurs et des salariés sur les questions médicales, psychologiques ou administratives



## L'activité de prévention

- ▶ Anticipation de l'aide aux entreprises
- ▶ Mise en place d'actions de prévention primaire en milieu de travail :
  - ▶ Conseils reprise d'activité,
  - ▶ Conseils télétravail,
  - ▶ Aide au Document unique,
  - ▶ Sensibilisations au risque biologique et aux gestes barrières,

**100 %  
Présents**

64% des entreprises de Nouvelle Aquitaine directement contactées  
**+ de 117 000** actions en milieu de travail.



## L'activité de communication

**100 %  
Connectés**

### Des sites internet avec...

- Des dossiers COVID-19
- Des conseils aux employeurs
  - Foire aux questions
  - Boîtes à outils, kits
  - Fiches conseils
  - ...

- ▶ **Innovation : visioconférences, webinaires**
- ▶ **Diffusion ou relais des messages de prévention**, par l'écoute et la présence de nos professionnels de santé, par les publications sur les sites internet de nos services, par les publmailings et les mailings.
- ▶ **Sites web avec des dossiers et pages dédiés à la Covid-19**, conseils aux employeurs, foires aux questions, boîtes à outils...
- ▶ **Réseaux sociaux** pour suivre les actualités des SSTI
- ▶ **Guides** : plans de reprise d'activité, mise à jour du DUER, RPS, télétravail et ergonomie, restaurateurs, auto-écoles...

### Mai 2020, l'entreprise sollicite son SSTI :



Reprise d'activité  
Règles de sécurité/lieux de travail  
Visite des locaux  
Regard extérieur pour affiner toutes les mesures de prévention déjà envisagées

### Action du SSTI

- ▶ La conseillère visite tous les locaux : communs/vestiaires, restaurant, sanitaires, administratif et hébergement/résidence
- ▶ Préconisation sur l'affichage gestes barrières et pictogramme CORONAVIRUS
- ▶ Zones de passage : matérialisation, flux de circulation
- ▶ Conseils sur les mesures complémentaires de désinfection
- ▶ Tenues de travail : mise à disposition, entretien
- ▶ Locaux : nettoyage/désinfection, traitement des déchets
- ▶ Distanciements
- ▶ Organisation du travail : en présentiel, gestion des plannings (horaires)



### Les P'tis Bouchons

Crèche

### 21 Avril 2020, l'entreprise sollicite son SSTI :

Aide à la préparation de la réouverture de la structure  
Conseils sur la prévention du risque COVID-19 pour les personnels et les personnes accueillies

### Action du SSTI : un accompagnement sur toute la période

- ▶ 22/04 : Appel téléphonique de l'IDEST et diffusion de documents de prévention (lavage des mains, port de masques respiratoires, actions générales de prévention, ...)
- ▶ 28/04 : Envoi du Guide réalisé par l'AH133 « Reprise d'activité Structures d'accueil collectif - Petite Enfance »
- ▶ 29/04 : Visite des locaux par l'ergonome pour aider à la définition du protocole sanitaire de la structure (taille et nombre de groupes, horaires de travail, accès et circulation dans les locaux, équipements de protection, entretien des locaux et du matériel, organisation des groupes...)
- ▶ 6/05 : Participation à la réunion de pré-rentree pour répondre aux questions des personnels
- ▶ 5/06 : Bilan de la reprise d'activité (visite des locaux)

## Entreprise BLS Location

Location de matériel et équipement TP, BTP et industrie (18 agences)

### COVID-19, l'entreprise interroge son SSTI :



Quels autres services que les visites médicales ?  
Quels moyens peut-il proposer ?  
Nécessité de maintenir l'activité des sites pour répondre aux besoins des professionnels restés en activité.

#### Action du SSTI

- ▶ Site internet du SSTI : outils pratiques, synthèses actualisées TPE/PME, infos sur les subventions, fiches métiers/kit d'information
- ▶ Cellule « Etudes & Mesures » : actualisation du document unique, échange avec la technicienne hygiène sécurité (réponse sous 24h)



## POIS TOUT VERT, ECF CERCA, CONSORTIUM, SICOB

Sociétés coopératives de production

### Demande d'une association/réseau d'entreprises coopératives (140 adhérents) :

Apporter un appui aux dirigeants de SCOP  
Toucher les dirigeants des 4 départements du Poitou-Charentes  
Aider à préparer le retour d'activité  
Mettre en place un accompagnement psychosocial plus approfondi

#### Action du SSTI

- ▶ Une sensibilisation par un psychologue du travail
- ▶ Une option technique souple : la visioconférence
- ▶ Un format adapté : 2 h en 3 parties
  - L'impact psychosocial
  - L'impact psychologique
  - Les acteurs ressources



### **Pour maintenir l'activité de ses 5 salariés, l'employeur sollicite son SSTI pendant le confinement.**

Besoin d'échanges et de conseils autour de la prévention du risque de la COVID-19

Tout se fait à distance avec l'équipe du SSTI : téléphone et mail pour transmettre tous les documents (fiches conseils)

#### **Mme MC LAVIELLE**

« Dès les premiers jours qui ont suivi le confinement, les services de la Médecine du Travail ont pris contact avec nous pour savoir comment nous allions procéder et nous avons fait un point sur les moyens à disposition dans l'entreprise pour les gestes barrières ainsi que le temps de travail des salariés présents. Nous remercions la Médecine du Travail pour sa collaboration. »

## **Action Sécurité**

Gardiennage et sécurité, formation en intervention incendie et sécurité



### **La société contacte son SSTI dès le début du confinement**

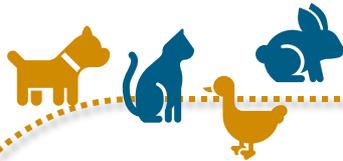
Conseils et échanges autour de la prévention du risque de la COVID-19

Conseils spécifiques aux activités de prestation de sécurité des grands magasins

A distance grâce au télétravail : 1<sup>er</sup> appel téléphonique de plus d'une heure avec le gérant puis relais des problématiques avec le médecin du travail

#### **Mr C LAFFONT – gérant – ingénieur en sécurité**

« Durant cette pandémie, notre société a eu régulièrement le soutien et l'assistance de notre médecin. Je tenais particulièrement à vous remercier. »



### **Société de vente à distance de produits animaliers de 82 salariés, l'entreprise fait appel à son SSTI pendant le confinement**

Besoin d'échanges et de conseils autour de la prévention du risque de la COVID-19

Par téléphone et par mails :

- ▶ Des conseils spécifiques sur le suivi psychologique des salariés,
- ▶ Une aide pour l'organisation du travail
- ▶ Des informations sur les différents fournisseurs d'EPI
- ▶ Un accompagnement pour la mise à jour du PCA
- ▶ Le relais des fiches conseils du Ministère du travail

#### **Mme C.DUFOURG - DRH**

« Face à cette période inédite du COVID-19, le SSTL a été présent à nos côtés pour nous aider à appréhender les mesures de prévention, à les mettre en place et à les adapter au gré de l'évolution de cette crise sanitaire.

La démarche adoptée par les équipes du SSTL a été constructive, bienveillante et rassurante.

Cela a été un réel appui stratégique pour nous et nous remercions très sincèrement chaque intervenant et particulièrement, Aurélie L.

(Assistante Technique en Santé au Travail) et sa réactivité en toute circonstance »

## Magasins CACHE-CACHE/BONOBO/BREAL/CELIO



### **Mai 2020, l'entreprise sollicite son SSTI :**

Validation du protocole de reprise COVID  
Visite des locaux  
Conseils de mesures à mettre en place pour les clients et les salariés  
Aide au document unique

### **Action du SSTI**

- ▶ Visites des 3 boutiques
- ▶ Observation des mesures mises en place
- ▶ Evaluation de l'efficacité des mesures mises en place
- ▶ Conseils sur les mesures collectives et individuelles
- ▶ Aide à la mise à jour du document unique
- ▶ Diffusion des consignes de branche du Ministère du Travail (fiches conseils)
- ▶ Organisation du travail : en présentiel, gestion des plannings (horaires)

### **Mme Camille LENDRE - Gérante**

Nous avons sollicité le service de santé au travail pour nous aider à mettre les mesures de prévention, face à cette épidémie.

Nous remercions le médecin du travail et l'infirmière pour leurs conseils et leur collaboration

# Actions coordonnées

## AGEFIPH – AHI 33 – SST Landes Accompagnement à la reprise d'activité En période d'épidémie de Covid-19

### Le format

Cycle de visioconférences  
Avec des intervenants experts  
1 h : courte présentation par l'expert convié puis échanges  
libres et questions/réponses



### Le public

- ▶ Les référents handicaps des entreprises

### Les thèmes

- ▶ Qui sont les personnes fragiles ?
- ▶ Quelles modalités de communication entre l'employeur et le salarié concernant ces vulnérabilités ou des craintes potentielles pour une reprise d'activité ?
- ▶ Quels sont les accompagnements proposés par les services de santé au travail ?

## AIST19 – SIST24 Télétravail – ergonomie ? Conseils télétravail à la maison

### Le format

Un service interactif  
Une visio-consultation par téléphone portable et application de visio pour évaluer la situation de télétravail à la maison  
Un support numérique : à chaque conseil un exemple concret



### Le public

- ▶ Tout salarié, toute activité permettant le télétravail

### Les thèmes

- ▶ Zone et plan de travail, assise
- ▶ Ecran, outils bureautiques
- ▶ Organisation de travail



## ARACT – CPRIA – UNEC – ASSTV – SST Landes Objectif Reprise / Coiffure - esthétique

### Le format

Appui collectif ou, le cas échéant, individuel  
De la réponse immédiate à l'accompagnement plus approfondi  
Temps d'échanges



### Le public

- ▶ Managers, dirigeants
- ▶ Entreprises de moins de 250 salariés

### Les thèmes

- ▶ Clients
- ▶ Reprise / organisation d'activité
- ▶ Protocole – Management - Prévention
- ▶ Conditions de travail – Charge de travail



## UMIH 19 – AIST19 Retour au Resto' / Mesures sanitaires

### Le format

Livret pratique complémentaire au guide national  
Mise en scène de situations concrètes avant et après la COVID-19  
Outil d'aide de mise à jour au Document unique

### Le public

- ▶ Restaurateurs et hôteliers
- ▶ Entreprises adhérentes à l'UMIH 19 et au SSTI

### Les thèmes

- ▶ Préparer : Mesures organisationnelle pour les clients, pour le personnel
- ▶ Réaliser : dans la salle, pour le personnel
- ▶ Vérifier : dans la salle
- ▶ Echanger avec le personnel

# « Ne pas avoir peur de reprendre »

**TRAVAIL** Alors que l'heure de la reprise au travail sonne pour de nombreux salariés, le docteur Aurélie Mallet donne quelques conseils

Résumé par **Aude Bailey**  
aubailey@sudouest.fr

Le Service de santé au travail intervient auprès de 18 313 gistes en Gironde, 30 000 entreprises et 300 000 salariés. L'association a mis en place un dispositif spécial « Santé au travail et déconfinement » avec de très instructives fiches de conseils (1) pour aborder le plus sereinement possible le retour au travail. Le docteur Aurélie Mallet, l'une des deux médecins coordinateurs, fait le point avant la reprise.



Le Dr Aurélie Mallet. PHOTO: J. M. / AGF

« Sud Ouest ». Êtes-vous optimiste pour lundi ?

**Aurélie Mallet.** Il le faut, il faut revenir au travail. Même si c'est compliqué de s'y remettre. Les salariés en ont envie mais la coupure a été longue, plus longue qu'après des vacances estivales. Ils ont pris d'autres habitudes, certains ont peur de sortir. Quant aux employeurs, certains ont une impression de devoir relancer une lourde machine.

Comment s'est passé ce temps de confinement pour les entreprises qui continuent à travailler ?  
La première préoccupation des employeurs a été de se demander s'ils allaient survivre et pouvoir garder leurs salariés. Puis, dans un second temps, très rapidement, se sont posées toutes les questions liées aux mesures barrières. Nous avons aussi été beaucoup sollicités

par les salariés. Cela a été l'occasion de mettre en place la téléconsultation que nous pensions installer progressivement.

Chaque métier a ses particularités mais quel est le conseil principal pour réussir son retour au travail ?  
De ne pas avoir peur. Cela peut paraître simple. Mais c'est quelque chose de très important. La peur phobique est contagieuse.

Quel est le rôle de l'employeur dans ce retour ?  
Il a un rôle à jouer en montrant qu'il a pris toutes les mesures.

Nous n'avons pas vérifié toutes les entreprises mais beaucoup ont le principe d'une infirmerie intrabrique. Chapeau, car c'est parfait ! Mais l'employeur peut pas tout.

C'est-à-dire ?  
Les salariés doivent respecter



Lundi, beaucoup d'esaliers vont travailler au travail. PHOTO: J. M. / AGF

mesures de distanciation sociale. Il va falloir prendre de nouvelles habitudes. On est dans le sud, on se touche plus, on se fait la bise, on se parle de près... Il faudra bien respecter les marquages au sol, les consignes comme l'hygiène des mains, se tenir à distance et ne pas

Quel contact son médecin du travail. Nous serons là pour évaluer la situation et le rassurer, lui rappeler que tout le monde ne meurt pas de covid. Il faut prendre du recul, c'est aussi notre rôle de rassurer.

Mais il faut que ce soit en dernier recours. Le maintien dans l'emploi est la règle d'or.

Beaucoup de travailleurs restent en télétravail, quels conseils leur donner ?  
Nous avons écrit trois guides pour

Le Journal du Médoc

## L'essentiel de la semaine

15

**Entreprises.** La médecine du travail a mis en place un dispositif pour accompagner les employeurs et les salariés à reprendre l'activité à l'heure du déconfinement.

# « Le télétravail doit être privilégié dès que possible »

par **Mathieu CALIBRAZE**

Les questions de santé au travail auxquelles vont devoir faire face, dans les semaines à venir, une très grande majorité d'entreprises, sont inédites et complexes. Le Service de Santé au Travail entreprises, ATE 33, met en place un dispositif spécial « Santé au travail et déconfinement » pour aider les 30 000 entreprises girondeuses du régime général, qui emploient au total plus de 300 000 salariés, à travers des conseils, un guide de prévention ou encore des visites médicales urgentes. Après avoir accompagné les entreprises mises en activité ou celles en télétravail, les médecins du travail et les équipes de l'ATE 33 restent mobilisés pour répondre aux besoins concrets des entreprises face au déconfinement.

Mathieu Vatin, médecin du travail à l'ATE 33 pour le secteur de Pauillac, commente la situation avec le déconfinement du 11 mai.

**Le Journal du Médoc.** Le 11 mai marque le début du déconfinement : beaucoup d'entreprises vont reprendre leur activité. Vous sollicitez-elles dans ce cadre ?

**Mathieu Vatin.** Effectivement, depuis l'annonce du déconfinement, nous avons plus de sollicitations des entreprises de tous les secteurs qui doivent reprendre leur

activité. Dans les grosses entreprises, il y a beaucoup de réunions pour préparer le retour d'activité. Les plus petites entreprises nous appellent déjà pour voir comment mettre en place certaines mesures. Mais nous avons aussi été sollicités par les entreprises qui ont continué leur activité pendant le confinement, à l'image des supermarchés, des pharmacies, des EPIC ou encore des pompes funèbres. Ça a également été le cas pour les métiers du bâtiment, qui ont repris progressivement.

**JM.** Quelles sont les demandes faites par les entreprises et les difficultés auxquelles elles sont confrontées ?

**M.V.** Il y a surtout deux types de demandes. La première demande concerne le respect de l'activité par les salariés et notamment ceux qui sont vulnérables face au Covid-19. La question qui se pose, c'est de savoir quelles mesures prendre pour protéger les salariés. Est-ce qu'ils doivent reprendre le travail ? Il y a encore incertitude. Comment peut-on mettre en place le travail de façon à ce qu'ils soient le moins exposés possible ? D'ailleurs, la deuxième demande concerne la réorganisation de l'activité car cette situation implique bien souvent de réajuster et de revoir tout le mode opératoire. Comment on met en place le télétravail ? Comment gère-t-on les flux pour

ceux qui accueillent des clients ? Comment réorganiser l'activité ? Comment met-on en place les mesures barrières ? Comment réorganiser l'activité ? Ce sont autant de questions qui sont posées. Et il y a forcément d'autres questions, qui se posent aux entreprises car il est impossible de savoir comment se déroule le déconfinement. Elles vont devoir réajuster leur activité au fur et à mesure.

**JM.** Revenez-vous de l'incertitude au sein des entreprises ?

**M.V.** Oui, aussi bien du côté des employeurs que des salariés. La principale inquiétude est de savoir comment se reprendre l'activité. Est-ce qu'il faut reprendre d'un coup ou progressivement ? Comment s'adapter au fait qu'il y a une reprise progressive ? Comment voir tout cela à moyen et à long terme ? Cette situation demande donc de voir d'ailleurs aux entreprises car il faut déterminer l'activité de leur entreprise. En temps normal, les salariés se rendent sur leur lieu de travail, partagent des espaces et des bureaux communs... Aujourd'hui, ce n'est plus possible. Et se demandent donc comment réduire le nombre de personnes sur ces lieux. L'objectif est de sensibiliser les salariés sur les mesures barrières et d'organiser, mais aussi de distanciation sur le lieu de travail, avec bien pendant

le temps d'activité que pendant les pauses. Des mesures que l'on rappelle aux salariés lors des visites médicales, qui se font au centre ou par téléconsultation. Ne se résume pas à accompagner les employeurs à cette sensibilisation et de les aider à mettre en place ces actions collectives en fonction de leur activité. Pour un EPIC, un hypermarché ou de la logistique, on ne met pas les mêmes choses en place. Le conseil se fait généralement par téléphone, mais en fonction de la demande on se rend sur place pour les aider concrètement en vue du déconfinement. Un guide pratique « Santé et travail/déconfinement » qui est à la disposition des entreprises, reprend les mesures générales à prendre en compte par l'employeur, mais aussi selon le secteur d'activité ou le métier de l'entreprise. Donc on leur donne des pistes à suivre pour la reprise de leur activité.

**JM.** Quelles sont les principales mesures que les entreprises doivent adopter ?

**M.V.** Les mesures barrières et la distanciation sociale sont les premières mesures à mettre en place. Si elles ne peuvent pas être mises en place à l'instant rétro, sont

recommandés les équipements secondaires comme les masques. Un des conseils à prendre en compte est également le télétravail.

**JM.** Selon vous, le télétravail doit être privilégié ?

**M.V.** Le gouvernement a dit qu'à partir du 11 mai et jusqu'au 2 juin, il faut pourvoir, tant que c'est possible, les activités en télétravail. Je pense notamment au télétravail pour les personnes à risque, quand c'est possible, au sein de l'entreprise. Après c'est vraiment de cas par cas en fonction de la présence de la pathologie, de son état. C'est à l'employeur et au salarié de voir sous quelle forme la reprise est possible. On est là pour accompagner ces entreprises et les aider à faire reprendre au mieux leurs salariés, mais aussi pour vérifier si l'activité peut se faire en respectant toujours les mesures barrières.

\* 3 000 entreprises médicales ont adhéré à l'ATE 33, ce qui représente 8 000 salariés. Il y a un autre principal partenaire de notre association c'est le réseau de Centres de Médicoc. Sept médecins du travail sont présents en Médoc avec une équipe dédiée à l'annonce de prévention en santé au travail.

**QUATRE-ET-HÔPITAL**

## Décès de Denis Truccolo : l'hommage du maire

C'est avec une profonde émotion que nous avons pris connaissance de la maladie contre laquelle Denis Truccolo se battait depuis tant de mois avec courage et de proximité avec chacun de nous, soit dans le cadre du travail, soit dans sa vie personnelle. Chacun de nous a été marqué par sa personnalité, son caractère, son humour, son attachement à son territoire, son engagement, son générosité et son amour profondément partagé.

Denis Truccolo est décédé le 26 février 2020, à l'âge de 58 ans, après avoir souffert de la maladie contre laquelle il se battait avec tant de courage et de proximité avec chacun de nous, soit dans le cadre du travail, soit dans sa vie personnelle. Chacun de nous a été marqué par sa personnalité, son caractère, son humour, son attachement à son territoire, son engagement, son générosité et son amour profondément partagé.

## Une série de tags en lettres rouges



Cette fresque est une œuvre de la commande publique de la commune de Pauillac.



Les installations d'art public de Pauillac, rendent hommage à Denis Truccolo.

MÉDECINE DU TRAVAIL

## MÉDECIN TRAITANT ET MÉDECIN DU TRAVAIL, UNE NOUVELLE DYNAMIQUE !

### Pourquoi et comment orienter vers le médecin du travail ?

#### Le spécialiste de la santé au travail

Le médecin du travail est le spécialiste de la santé au travail vers qui le patient peut être orienté. Comme tout médecin spécialiste, il est soumis au secret médical et demeure indépendant dans ses décisions par rapport à l'employeur.

#### Prévenir les risques professionnels, maintenir dans l'emploi

Le médecin du travail a pour objectif d'éviter la dégradation de l'état de santé par le travail et également de permettre à un salarié présentant un problème de santé de conserver son activité. Pour cela, il reçoit les salariés lors du suivi périodique, à l'embauche, à la reprise du travail et aussi à tout moment sur simple demande, notamment sur orientation du médecin traitant. Le médecin du travail intervient également dans les entreprises pour la prévention des risques professionnels et l'aménagement des postes de travail. Il s'appuie sur une équipe rassemblant de nombreuses compétences : infirmières, ergonomes, psychologues, assistantes sociales...

#### Le médecin du travail du patient

Tout employeur du secteur public ou privé doit faire suivre ses salariés par un médecin du travail rattaché à un service de santé au travail. Si le patient ne le connaît pas, il peut se renseigner auprès de son entreprise, sans en donner la raison médicale. Les échanges entre le médecin traitant et le médecin du travail, comme avec tout spécialiste, sont réalisés avec l'accord du patient et peuvent se faire soit par courrier transmis par le patient soit par téléphone.



#### Interview

##### Dr Patrick Labarsouque

Médecin du travail / médecin coordonnateur au Service de Santé au Travail des Landes



### Comment réussir la reprise du travail des patients ?

#### Quels sont les écueils à éviter ?

Posture, conduite d'engin, charge mentale, horaires... Il est important de constater le plus tôt possible qu'un patient n'est plus en capacité d'exercer son activité dans les mêmes conditions qu'avant son arrêt. Face à cette situation, il est nécessaire de préparer sa reprise dans les meilleures conditions. C'est le rôle du médecin du travail au côté du médecin traitant, en lien éventuel avec le médecin conseil.

#### Quelles sont les solutions ?

La réglementation prévoit qu'après tout arrêt de plus d'un mois, le salarié doit être vu par son médecin du travail pour une visite de reprise. Pendant l'arrêt, pour anticiper la reprise, une visite de pré-reprise peut être organisée à la demande du médecin traitant, du salarié ou du médecin conseil. Le médecin du travail peut ainsi vérifier si l'état de santé du patient lui permettra de revenir à son poste de travail et, si besoin, proposer des aménagements ou des adaptations à l'entreprise. Il peut aussi l'accompagner dans des reconversions professionnelles.

#### Que peut faire le médecin traitant ?

Il peut, avec l'accord du patient, transmettre toutes les informations médicales qui permettront au médecin du travail de préparer au mieux la reprise d'activité professionnelle, que ce soit dans l'entreprise ou ailleurs.

Il ne faut pas hésiter à le contacter directement. Et surtout, ne pas oublier que le médecin traitant peut directement solliciter le médecin du travail pour réaliser une visite de pré-reprise. Les mots clés pour réussir la reprise du travail du salarié sont l'anticipation et la communication entre le médecin traitant et le médecin du travail.

### Témoignage

Laurence BEAUBELIQUE

Directrice des ressources humaines

BLS Location (Limoges, 87)

#### « Utiliser les moyens mis à notre disposition »

*BLS Location est spécialisé dans la location de matériel et équipement pour les secteurs TP, BTP et INDUSTRIE. La structure emploie 60 salariés, répartis sur 18 agences situées principalement en Nouvelle Aquitaine. Pour maintenir l'activité de ses sites durant le confinement, l'entreprise a utilisé à plein l'ensemble des moyens et outils mis à disposition par son service de santé au travail interentreprises, l'AIIST 87, dont le siège est basé à Limoges.*

« Avant le début de la crise sanitaire Covid-19, ma relation avec l'AIIST 87 concernait essentiellement l'obligation de suivi médical périodique de nos salariés. Je précise à ce sujet que les « visites médicales » ont continué à se dérouler durant la phase de confinement (à distance) et post-confinement : notre médecin du travail, le docteur Pascale Brachet a notamment assuré toutes les visites de reprise.

Au-delà, j'ai mis à profit cette période pour augmenter à notre relation à travers deux questions initiales : quels autres services peuvent-ils nous rendre ? Et quels moyens peuvent-ils nous proposer ? J'ai donc découvert l'offre de services de notre SSTI et je peux dire aujourd'hui que la surveillance médicale n'est qu'une partie de leurs compétences !

Notre impératif était de maintenir l'ensemble de nos sites de location en activité, en protégeant nos salariés et nos clients, pas uniquement pour des motifs économiques, mais aussi pour répondre aux besoins matériels des professionnels restés en activité... Face à la masse d'informations qui a déferlé sur les entreprises, il y avait de quoi se sentir perdu !

En premier lieu, j'ai récupéré sur le site internet de l'AIIST 87 les outils pratiques et synthèses actualisées, notamment pour les TPE et PME : fiches métier, kit d'information et de sensibilisation, subvention pour les équipements de protection, FAQ, etc. Ensuite j'ai contacté la Cellule Etudes et Mesures pour actualiser notre Document unique d'évaluation des risques professionnels en intégrant le Covid-19. J'ai pu utiliser l'outil méthodologique (« tableur ») mis à disposition et me suis également appuyée sur la « fiche d'entreprise » pour procéder à cette réactualisation. Je l'ai adressé à Marie-Claude Virondeau, Technicienne hygiène sécurité, qui l'a analysé et validé par retour en 24h !

Par ailleurs, l'AIIST 87 a pris l'initiative d'appeler directement ses adhérents pour leur présenter leurs prestations d'aide et de conseils. J'ai rebondi sur cette démarche en leur proposant de réaliser une visioconférence à ce sujet avec des chefs d'entreprise du département - car je suis également Présidente de la CPME 87. Elle a été animée par Stéphane Vaccaro, Ergonome, qui a privilégié un échange très interactif, type questions/réponses. A l'issue de cette action, chaque chef d'entreprise participant a reçu le « kit pour la reprise d'activité de votre entreprise » composé d'une feuille de route, de fiches conseils, d'une fiche mission référent Covid19, FAQ personnes vulnérables, etc.

Voilà, il faut mettre en avant ce type d'action collective et montrer son apport concret pour les entreprises car on dit souvent « quand ça va mal » mais plus rarement quand « ça va bien » ... Ramené à BLS, tous nos sites de location sont restés ouverts depuis le début de la crise et nous le devons en partie au plan de continuité d'activité de l'AIIST 87.

»

## France 3 Pays de Corrèze

### Jun 2020

Déconfinement : Les restaurateurs  
préparent la réouverture de leurs  
établissements

Editions de proximité



[Voir le reportage](#)

ORDIARP

## Cafetiers et restaurateurs sont inquiets

Une réunion était organisée par l'UMIH pour évoquer la reprise d'activité.

Une bonne quarantaine de restaurateurs de Béarn et Soule se sont réunis mardi au Chistéra, à Ordiarp, dans le strict respect des consignes sanitaires pour débattre des risques de contamination, des mesures organisationnelles et des gestes humains, et pour évoquer la reprise d'activité.

C'était la 4<sup>e</sup> réunion organisée par l'UMIH (1) après celles de Pau, de Béarn et d'Oloron. Elle était animée par Mathieu Sequéal, du Service de Santé au Travail d'Oloron,

et par M. Mongis, de la direction générale des finances publiques pour le fonds de solidarité mis en place pour les entreprises.

De toute évidence, le contexte inquiète les restaurateurs et les cafetiers qui redoutent la reprise. « Les clients seront-ils là le 2 juin, à la réouverture possible ? Pas tous » craignent-ils. Les 4 m<sup>2</sup> autour de chaque client leur semblent également difficiles à respecter et leur



Les professionnels ont été très attentifs aux propos de M. Mongis. © J. BARRIÈRE/S&P

posent des problèmes d'agencement. Et ils ont bien du mal à limiter cette distanciation à un mètre.

### S'adapter aux changements

Il leur faut donc « s'adapter aux changements et se réadapter au métier ». Ils espèrent aussi l'intervention des assurances par rapport aux fermetures administratives imposées. Ils sont, en résumé, très

inquiets pour l'avenir et ils se posent beaucoup de questions quant au protocole sanitaire et aux difficultés qui les attendent à la réouverture.

Aussi attendent-ils avec impatience le discours du Premier ministre, surtout en ce qui concerne la réouverture des bars et des restaurants.

Mais, avant ou après, Lionel Lirizakda, le vice-président de l'UMIH

La bien rappelé, le syndicat continuera son travail d'information et de conseil auprès de tous, adhérents ou non-adhérents. Il est prêt à répondre 7 jours sur 7 à toute demande d'information par téléphone (05 59 27 84 88) ou par mail ([jumb@bearn-soule.com](mailto:jumb@bearn-soule.com)).

→ (1) Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie. Syndicat des cafetiers, restaurateurs, hôteliers et gérants de boîtes de nuit.

# WEBINAIRE

26 juin 2020, 11h - 12h

## #Vive la relance

*Vos entreprises ont été particulièrement exposées durant cette crise sanitaire. Vous avez trouvé les ressources nécessaires pour réagir et vous adapter ? Votre rôle de dirigeant a été mis sous tension ?*

Quelle que soit l'expérience vécue durant cette période, le Service de Santé au Travail et la CCI Dordogne ont collaboré pendant cette période et s'associent pour vous faire découvrir leurs solutions afin d'accompagner le rebond de votre entreprise.

Vous découvrirez, en particulier, lors de ce webinaire la toute jeune association Entre Head qui délivre une méthode inspirante pour mieux se relancer.

Profitez de ce temps d'échange pour poser vos questions à nos intervenants.



**Philippe FRANCOIS**  
Président  
Service de Santé au Travail,  
Elu au bureau CCI Dordogne



**Pierre VULIN**  
Directeur général  
CCI Dordogne



**Laurent EECKE**  
Directeur  
Service de Santé au Travail



**Laurent TISSINIÉ**  
Président  
Association Entre Head

[Rejoignez le webinaire](#)



## [Le webinaire en replay](#)

← **Tweeter**



**SIST24** @SIST\_24 · 2 juin

Tourisme en Dordogne : un guide des bonnes pratiques sanitaires pour tous les professionnels du tourisme. #SanteAuTravail @presanse @PresanseNA @medefperigord @cpme @cddordogne Merci à Réussir le Périgord, l'Essor Sarladais et le Courrier Français



## Service santé au travail

Le Service santé au travail de la Dordogne, le cabinet François-Tourisme-Consultants (FTC) et le

**ZOOM** **DORDOGNE**

En Dordogne, on sait recevoir

Le Sist et le Comité départemental du tourisme de la Dordogne ont réalisé Le petit guide de bonnes pratiques sanitaires. Gratuit.



Ete 2020



↻ 3

♡ 3



# Les SSTI de Nouvelle Aquitaine

- ▶ Charente
  - SISTA - 05 45 97 87 50 - <https://sista.fr/>
  - SISTAC - 05 45 36 15 20
- ▶ Charente-Maritime (17)
  - APAS CHARENTE MARITIME - 05 46 87 23 55- [www.apas17.com](http://www.apas17.com)
  - STAS- 05 46 50 07 10 - <http://www.santetravail17.com/>
- ▶ Corrèze (19)
  - AIST 19 – 05 55 52 63 29- <https://aist19.sante-travail-limousin.org/>
- ▶ Creuse (23)
  - ACIST 23 - 05 45 97 87 50 - <https://acist23.sante-travail-limousin.org/>
  - AMCO BTP- 05 55 11 21 00 - <https://www.amco-btp.sante-travail-limousin.org/>
- ▶ Dordogne (24)
  - AMCO BTP- 05 55 11 21 00 - <http://www.amco-btp.sante-travail-limousin.org/>
  - SIST DE PÉRIGUEUX - 05 53 45 45 00 - <http://www.sist24.org/>
  - SISTB - 05 53 63 54 50 - <http://www.sistb.fr/>
- ▶ Gironde (33)
  - AHI33- 05 57 87 75 81- <http://www.ahi33.org/>
  - SISTLIB - 05 57 55 28 00 - <http://www.sistlib.org/>
  - SSTI 33 - 05 56 44 10 33 - <http://www.ssti33.org/>
- ▶ Landes (40)
  - SSTL- 05 58 05 76 40- [www.santetravail40.fr](http://www.santetravail40.fr)
- ▶ Lot-et-Garonne (47)
  - CIST 47- 05 53 77 97 30- [www.cist47.fr](http://www.cist47.fr)
- ▶ Pyrénées-Atlantiques (64)
  - AHIII- 05 59 39 07 95- <http://www.santetravailoloron.fr/>
  - AST DU PAYS BASQUE - 05 59 25 78 93 - <http://www.astpb.com/>
  - PRISSM - 05 59 27 40 15- <http://www.prissm.fr/>
  - SIMETRA - 05 59 58 38 80 - <http://www.simetra.fr/>
  - SSTI ORTHEZ - 05 59 69 30 97
- ▶ Deux Sèvres (79)
  - SIST 79 - 05 49 76 60 00- <http://www.sist79.org/>
- ▶ Vienne (86)
  - ASSTV 86- ASSTV 86- <http://www.asstv86.fr/>
- ▶ Haute-Vienne (87)
  - AIST 87- 05 55 77 65 63- [AIST87 : Association interentreprises de santé au travail](http://www.aist87.fr/)
  - AMCO BTP- 05 55 11 21 00 - <http://www.amco-btp.sante-travail-limousin.org/>